



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.20**

78170

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
A MONSIEUR BENOIT VIGNES, QUATRIEME MAIRE-ADJOINT**

Je, Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20, prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2020.64 du 26/06/2020 portant délégation de certaines fonctions à Monsieur Benoît VIGNES, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint,

Vu la délibération n° 2024.01.02 du 3 avril 2024 installant un nouvel Adjoint au Maire,

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il importe de modifier l'arrêté susvisé pour tenir compte de la modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté municipal n° 2020.64 du 26 juin 2020 est abrogé.

Article 2 : L'article 1 de l'arrêté n° 2020.64 du 26 juin 2020 est modifié comme suit :  
Monsieur Benoît VIGNES, quatrième Maire-Adjoint, est particulièrement chargé de me seconder et suppléer dans les domaines suivants :

- Sécurités,
- Santé,
- Transports,
- Circulations douces, vélo,
- Développements Numériques,
- Correspondant défense.

A ce titre, Monsieur Benoît VIGNES, pourra signer les correspondances courantes relevant de ces secteurs.

Article 3 : Monsieur Benoît VIGNES, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, pourra dans les matières qui lui ont été déléguées, signer tout engagement de dépense (devis, bons de commande) d'un montant inférieur à 40.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.


Article 4 : La présente délégation demeure valable jusqu'à ce qu'elle soit rapportée par mes soins.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Notification en sera faite à Monsieur Benoît VIGNES.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 9 avril 2024.

Le Maire



*Delaporte*

Olivier DELAPORTE